

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

3C ENERGIE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 5 000 euros
Siège social : 45 rue Alexandre Dumas
75011 PARIS
RCS En cours d'immatriculation

Le 01 Aout 2025, à 10h30, CHEHIDI Fayçal, associé unique de la société 3C ENERGIE demeurant 1 rue des Mimosas 60330 LE PLESSIS BELLEVILLE, a pris les décisions suivantes :

– Transfert du siège social et modification des statuts

Décision n°1 : Transfert de siège social et modification des statuts

CHEHIDI Fayçal, associé unique, décide de transférer le siège social de 5 avenue Georges Bataille 60330 LE PLESSIS BELLEVILLE à 45 rue Alexandre Dumas 75011 PARIS à compter du 01/08/2025.

L'article 4 des statuts est donc modifié comme suit :

« Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé 45 rue Alexandre Dumas 75011 PARIS.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du même département par simple décision de l'organe dirigeant, sous réserve de ratification par l'associé unique, et en tout autre lieu suivant décision de l'associé unique. »

Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

ANNEXES :

- Statuts modifiés de la Société

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 01/08/2025.

SIGNATURE DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

